



## Site Natura 2000 « Monts du Forez »

# Comité de pilotage

## Compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2018 à Saint-Anthème

Présents	
Eric DUBOURGNOUX	Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF), Communauté de communes Ambert Livradois Forez
Jean-François GAGNAIRE	Mairie de Saint-Anthème
Bérangère GROSBETY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Suzanne LABARY	Maire de Grandrif
François LOCRET	Sous-préfecture d'Ambert
Christiane MALICOT	Association Randonnée en Livradois-Forez
Jean-Hugues MASSON	Propriétaire de la tourbière de la Tuile (commune de St-Anthème)
Philippe MASSON	Propriétaire de la tourbière de la Tuile (commune de St-Anthème)
Nadine NOGARET	Parc naturel régional Livradois-Forez
Mickaël PAUT	Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes
Yves REVERSEAU	Puy-de-Dôme Nature Environnement
Pierre RIGOLET	Forestiers Privés du Puy-de-Dôme
Bertrand WOJTKO	Direction Départementale des Territoires du Puy-de Dôme (DDT 63)
Emilie ARDOUIN	Chargée de mission Natura 2000 Parc naturel régional Livradois-Forez
Excusés	
François DAUPHIN	Maire de Job
Roger DUBIEN	Maire du Brugeron
Myriam FOUGERE	Maire d'Ambert
Bruno LE CHEVILLIER	Agence Française pour la Biodiversité
Céline MIOLANE	Office national des Forêts
André VOLDOIRE	Maire de Valcivières
Patricia VALMA	Sous-Préfète d'Ambert

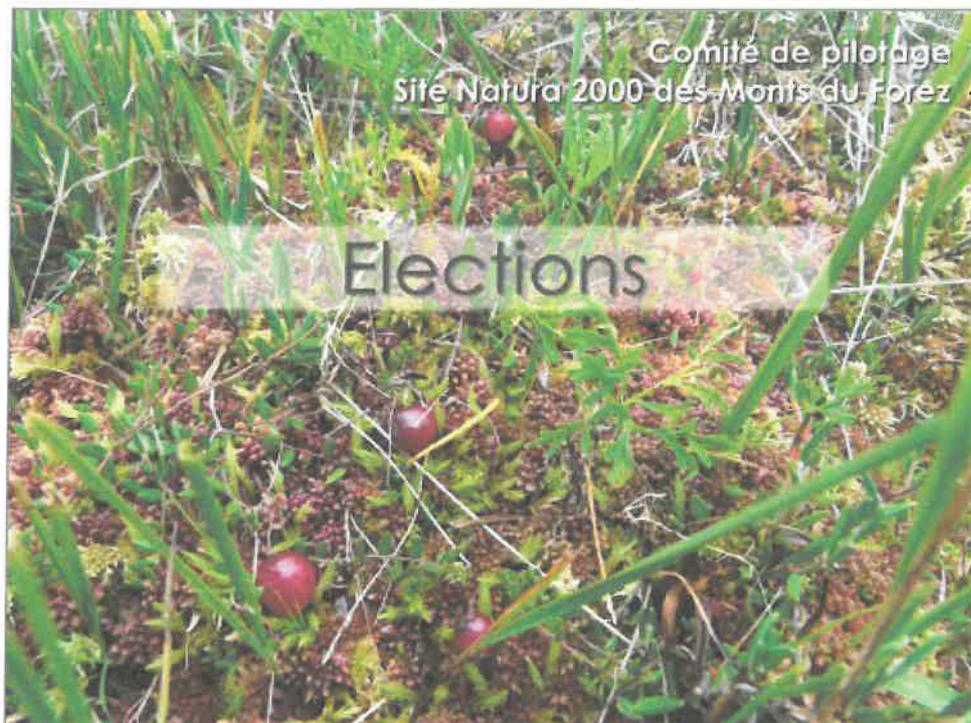
Suzanne LABARY, présidente du Comité de pilotage et maire de Grandrif, accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle remercie également la commune de Saint-Anthème pour son accueil.

*N.B. : Le diaporama présenté en séance est intégré au compte-rendu, dans l'ordre chronologique des échanges entre les participants.*



Comité de pilotage  
Site Natura 2000 des Monts du Forez  
Ordre du jour

- ✓ Elections
- ✓ Bilan des actions 2018
- ✓ Perspectives 2019
- ✓ Questions diverses



Les acteurs de l'animation

Structure porteuse	Comité de pilotage	Services de l'Etat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonne la mise en œuvre du Docob</li> <li>- rend compte de l'avancement et évalue les actions du Docob</li> <li>- propose des ajustements ou la révision du Docob</li> <li>- Communique sur les enjeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réunit les acteurs locaux</li> <li>- prend les décisions : <b>stratégie de mise en œuvre, programme annuel, ajustements du Docob</b></li> <li>- les membres du Copil sont <b>force de proposition</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- veillent à la conformité réglementaire</li> <li>- assurent un appui technique, administratif et financier</li> </ul>



## Le Copil : Instance de décision

**Le Copil se réunit annuellement** : présentation du bilan annuel d'activité, validation de la stratégie opérationnelle, validation du programme année n+1, validation d'éventuelles modifications du DOCOB.

**Le président du Copil est** membre du collège des élus, il est désigné par ce collège en son nom propre et n'a pas besoin de mandat de sa collectivité.

**Le président :**

- prépare le comité de pilotage avec l'animateur Natura 2000
- valide l'ordre du jour et les documents préparatoires aux comités de pilotage



© 2015 Parc naturel régional Livradois-Forez - 27 octobre 2015 - 16h45

**Bertrand WOJTKO (DDT 63)** rappelle que les dispositions de la loi de développement des territoires ruraux (DTR) du 23 février 2005 offrent la possibilité aux élus et collectivités d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs (« portage du site ») et la présidence du Copil.

Le 29 octobre 2015, le collège des élus du comité de pilotage du site Natura 2000 « Monts du Forez » avait désigné le Parc naturel régional Livradois-Forez comme structure porteuse pour la gestion du site et avait élu Madame Suzanne LABARY, et Maire de Grandrif, Présidente du Comité de pilotage.

La durée de ces mandats étant de 3 ans renouvelables et la convention d'animation arrivant à échéance le 15 novembre 2015, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la structure porteuse en charge de l'animation et de la présidence du Copil.

**Eric DUBOURGNOUX**, vice-président du PNRLF, présente la candidature du Parc naturel régional Livradois-Forez pour la mission de structure porteuse en charge de l'animation du site.

**Suzanne LABARY**, maire de Grandrif, se porte candidate pour la présidence du Comité de pilotage.

Cinq collectivités sont représentées sur les 11 qui composent le collège des représentants des collectivités du Comité de pilotage. Deux autres ont délégué leur pouvoir, M. Roger DUBIEN, Maire du Brugeron, et M. André VOLDOIRE, Maire de Valcivières. Le quorum est donc atteint.

Les élus présents confirment leur accord pour les candidatures déposées.

**Mme Suzanne LABARY, maire de Grandrif, est réélue Présidente du Comité de pilotage à l'unanimité. Le Parc naturel régional Livradois-Forez est à nouveau désigné structure porteuse en charge de l'animation du site à l'unanimité. Ces mandats s'exercent pour une durée de 3 ans.**



**Bilan 2018**

4 types d'actions prévues par le Docob

- o Coordination générale
- o Gestion des milieux et des espèces
- o Suivi et amélioration des connaissances
- o Valorisation, communication et sensibilisation

2018 Nb de jours d'animation : 54j  
Budget : 16 172 euros

**Document d'objectifs  
du site Natura 2000 des Monts du Forez**

Validé par le comité de pilotage le 25 septembre 2007

© Parc Naturel Régional des Monts du Forez - 2018



**Bilan 2018**

**Coordination générale**

**Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs**

Organisation de la réunion annuelle du Copil  
Concertation avec les partenaires et financeurs

**Suivi administratif et financier**

Demandes de subvention et de paiement, rédaction du bilan annuel, suivi des prestataires, mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)

**Coordination avec les autres programmes et acteurs**

Espace Naturel Sensible de la Vallée du Fossat : visite annuelle avec les propriétaires / présentation de la situation du Damier de la Succisé sur l'ENS  
Révision de l'APPB Tourbières de Pillères, Pater et Puy-Gros



© CORNILLON/2020 MONTBIS/FOUCAZ/2018/09/04 11:04:10/18/04/20



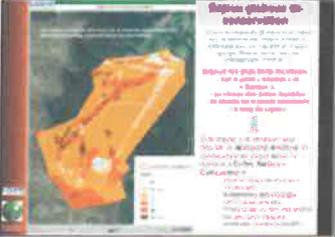
**Bilan 2017**

**Coordination générale**

**Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques**

**Projets d'aménagement/d'activité, documents de planification**

- Développement de la station de Chalmazel
- Réfection de la piste pastorale de Garnier et restauration lands attenante (42)
- Drainage d'une zone humide (Le Brugeron)
- Implantation d'antennes 4G
- Dépose de l'éolienne du col du Béat
- Implantation d'aires de bivouac




© CORNILLON/2020 MONTBIS/FOUCAZ/2017/09/04 11:04:10/18/04/20

Bilan 2018

Coordination générale

**Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques**

**Manifestations dont manifestations sportives**

**Non motorisées**

- Chalmatrail (Chalmazel, Sauvain, St-Pierre-la-B. Job)
- Randonnée de la Fourme (Ambert, Valcivières, St-Anthème)
- Randonnée VTT (Grandnf, St-Anthème, Valcivières, St-Bonnet-le-Courreau)

**Motorisées**

- Rand'Auvergne






© 2018 Parc naturel régional Auvergne-Rhône-Alpes. Tous droits réservés.

Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

**Mise en œuvre des MAEC**

5 mesures proposées

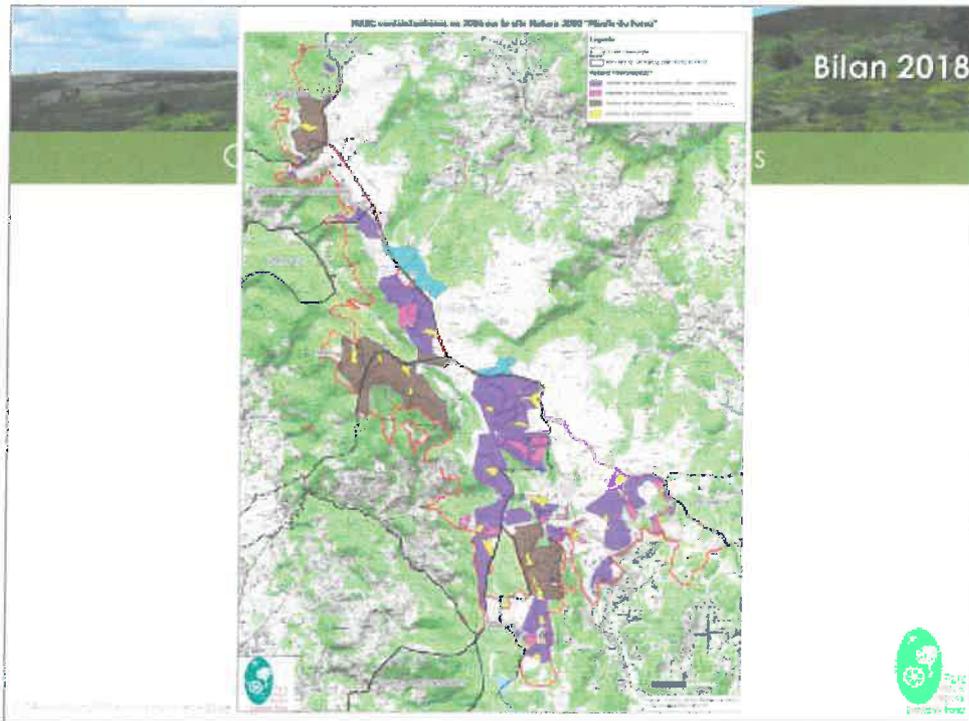
- 1 et 2. Gestion des landes et pelouses pâturées
3. Maintien de la richesse floristique des prairies naturelles
4. Gestion des milieux humides
5. Reconquête des landes enfrichées

- **Campagne 2016 : mesures 1 à 4 ;**  
**30 exploitants, 700 000 €**
- **Campagne 2017 : mesure 5 uniquement ;**  
**4 exploitants, 15 000 € (sectionaux de Barzuchet)**





© 2018 Parc naturel régional Auvergne-Rhône-Alpes. Tous droits réservés.



**Bilan 2018**

**Gestion des milieux et des espèces**

**Sectionaux de Baracuchet (St-Anthème)**

Terrains sectionaux 170 ha (zones tourbeuses, landes à reconquérir, hêtraies, hêtraies-sapinières)

**Enjeux :**

- Préservation des tourbières dont "hautes-actives"
- Conservation d'un site de ponte majeur de Damier de la Succise
- Gestion extensive des "Pelouses à Nard"

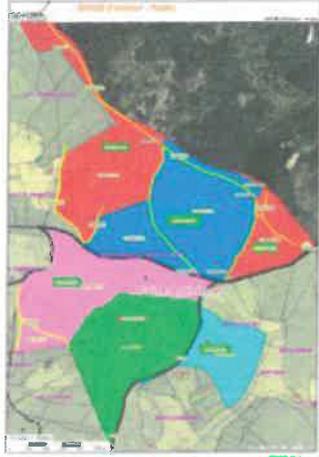
Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

**Sectionaux de Baracuchet (St-Anthème)**

**MAE « Reconquête de landes enfrichées »** souscrite par 4 exploitants – 50 ha  
=> élaboration programme de travaux d'ouverture + plan de gestion

**Mise en défens des zones tourbeuses**

© CEN Auvergne-Rhône-Alpes - Département 2018 - ST-ANTHÈME

Jean-François GAGNAIRE (mairie de Saint-Anthème) témoigne du fait que les MAE sont utiles pour remettre en état les estives et permettre leur pâturage, tout en étant bénéfiques à la biodiversité et la préservation des tourbières. La MAE « Reconquête de landes enfrichées » souscrite sur les sectionaux de Baracuchet a permis de motiver de jeunes agriculteurs à exploiter ces parcelles.

Suzanne LABARY s'inquiète des modalités de suivi des travaux et de l'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de cette MAE.

Jean-François GAGNAIRE indique que les travaux d'enlèvement des pins sont réalisés par une entreprise de la Loire, Abiessence, qui produit des huiles essentielles biologiques, et que les agriculteurs sont accompagnés par le chargé de mission Agriculture du PNRLF.

Emilie ARDOUIN précise qu'un cahier des charges a été rédigé par le Parc pour la réalisation des travaux de réouverture et les modalités de gestion future des parcelles, incluant notamment la localisation des secteurs de zones humides et tourbeuses à mettre en défens afin de les préserver.

Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

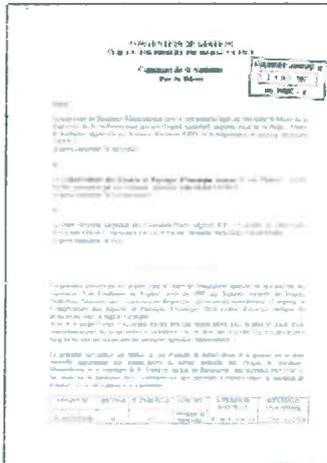
**Sectionaux de Baracuchet (St-Anthème)**

Suivi des populations de Darnier : mise en place d'un comptage annuel des nids de chenilles

Problématique colonisation des pins : chantier d'arrachage ?

Toiletage nécessaire de la convention signée en 1997 (Sectional - Parc - CEN Auvergne) pour la préservation et la gestion de la tourbière au sud de la RD106







Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

**Elaboration du cahier des charges du projet de contrat N2000 pour la restauration de la tourbière de la Tuile (St-Anthème)**

Tourbière de 12,5 ha âgée de 11 000 ans drainée dans les années 60  
 -> fonctionnement hydrologique original très perturbé





Bilan 2018

Gestion des milieux et des espèces

**Restauration de la tourbière de la Tuile (St-Anthème) – projet de contrat N2000**

**4 opérations à conduire** (expertise H. Cubizolle – Université de St-Etienne)

- Enlèvement des arbres le long des fossés
- Élimination des remblais existants
- Pose de barrages en travers des 2,2 km de fossés
- Remise en eau de l'ancien lit naturel du ruisseau traversant la tourbière





CCP N° 200001014 (Mars 2014) – St-Anthème



**Suzanne LABARY** demande quelles sont les entreprises qualifiées pour la restauration de tourbières.

**Emilie ARDOUIN** indique qu'il y a très peu d'entreprises qualifiées en France pour des travaux de restauration d'envergure sur les milieux aquatiques et humides, du type de ceux qui sont envisagés sur la tourbière de la Tuile. Seulement 2 entreprises ont été identifiées, dont une seule est spécialisée dans la restauration de tourbières (entreprise basée dans le Jura). Ces 2 entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis après visite sur place.

**Jean-François GAGNAIRE** rappelle que les tourbières, outre leur intérêt pour la biodiversité, représentent un enjeu majeur pour la préservation de la ressource en eau. Selon lui, il s'agit d'un argument qui touche le grand public et qu'il faut donc privilégier pour communiquer sur l'intérêt des tourbières.

**Nadine NOGARET** rappelle les actions menées entre 2008 et 2013 dans le cadre du Contrat Restauration Entretien de Zones Humides (CREZH) porté par le Parc sur les tourbières de la Croix de Barras, de l'Oule et de la Richarde. Depuis longtemps, une attention particulière est portée à la préservation des tourbières, mais plutôt sur le plan de la biodiversité. Les étés secs de ces dernières années et l'état de conservation du réseau de tourbières du Forez amènent à se focaliser davantage sur leur rôle dans le maintien de la ressource en eau, pour les gens et pour le bétail. Ce sujet sera certainement ré-abordé prochainement dans le cadre du programme d'action du Parc, en complément de Natura 2000.

**Jean-Hugues MASSON** précise que les travaux sur la tourbière de la Tuile (drainage et plantation d'épicéas) ont été réalisés par son père en 1969, dans un contexte où ces enjeux de biodiversité et ressource en eau n'étaient pas connus. Conscients de son très grand intérêt, M. MASSON et sa famille souhaitent aujourd'hui réhabiliter cette tourbière.





Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

**Inventaire et cartographie des habitats d'intérêt communautaire**  
(CBNMC, 2016-2018)

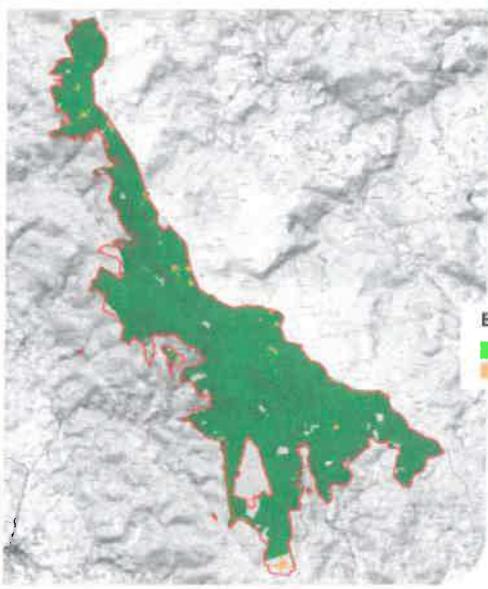
- o **Landes et pelouses** : état satisfaisant, mais phénomène de fermeture (sorbiers, alisiers, pins sylvestres) ou pression pastorale trop importante favorisant les nardes  
-> **maintenir un équilibre entre dynamique naturelle et pratiques pastorales**
- o **Mégaphorbiaies, prairies de fauches, milieux rocheux** : état très satisfaisant  
-> **aucune action n'est à mener sur ces habitats**



**François LOCRET** demande des explications complémentaires sur ce que signifie le maintien de l'équilibre entre dynamique naturelle et pratiques pastorales.

**Emilie ARDOUIN** explique que les landes et les pelouses des monts du Forez évoluent naturellement vers un enrichissement et un boisement, hormis sur quelques secteurs situés aux altitudes les plus élevées (Pierre-sur-Haute). Il convient donc de maintenir des pratiques de pâturage et de fauche permettant de préserver ces milieux ouverts et la mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité des hautes-chaumes. A l'inverse, certains secteurs de landes et pelouses sont dégradés parce que surpâturés et nécessitent une concertation avec les exploitants pour une adaptation des pratiques pastorales. C'est cet équilibre qui est recherché à travers les MAE notamment.

Bilan 2018



**Etat de conservation :**

- Bon
- Moyen

Etat de conservation des habitats naturels et semi-naturels

Cartographie des habitats naturels et semi-naturels du Massif Central par le Réseau Natura 2000 de France

© 2018 - Réseau Natura 2000 de France



Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

Max financements 142000

**Suivi du Faucon pèlerin (rocher de la Volpie – Job)**

[ONCFS, Parc. naturaliste local, 2018]

- Arrêté municipal depuis 2009 : accès escalade interdit du 1<sup>er</sup> /02 au 15/05 étendu au 15/06
- 2017 : 1 couple observé, pas de jeunes à l'envoi
- Dérangement important
- Nouveau panneau d'information



**Nadine NOGARET** précise qu'il n'existe que 3 sites de nidification du Faucon pèlerin sur le territoire du Parc, un à Job, un à Thiers et le 3<sup>ème</sup> dans le département de la Haute-Loire. Cette espèce ne supporte pas le dérangement.

**Christiane MALICOT** s'étonne que, dans ce contexte, un balisage et l'aménagement de stationnements aient été réalisés à proximité du site de la Volpie.

**Nadine NOGARET** indique qu'une concertation a été réalisée avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, notamment en ce qui concerne les dates de l'arrêté municipal d'interdiction d'accès au site, mais cette réglementation n'est pas forcément respectée par les pratiquants.

**François LOCRET** demande à partir de quelle distance l'espèce est dérangée.

**Emilie ARDOUIN** indique que quelques dizaines de mètres peuvent suffire. Les oiseaux trop fréquemment dérangés peuvent aller jusqu'à abandonner la ponte et trop de dérangement au début de la période de reproduction empêche le couple de s'installer.

**François LOCRET** demande s'il serait envisageable de déplacer l'itinéraire de randonnée autour du site de la Volpie tout en conservant l'accès au point de vue.

**Nadine NOGARET** répond que le sujet pourra être ré-abordé avec la mairie de Job et la Maison du Tourisme, mais que dans un 1<sup>er</sup> temps, il faut s'assurer que la fréquentation soit bien mise en cohérence avec l'arrêté municipal.

Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

Hors Financements F12000

**Cartographie de la végétation /programme CarHab**

- Programme de **cartographie nationale de la végétation innovant** initié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en 2011
- Réalisation de la cartographie du PNR Livradois-Forez = 1<sup>er</sup> test sur d'importantes surfaces (282 700 ha)
- Cet outil permet d'obtenir de l'information sur les **végétations actuelles** tout en les replaçant dans un cadre d'évolution dynamique (**végétations potentielles**), à l'échelle du **1/25 000<sup>ème</sup>**
- **Base de données et Système d'Information Géographique**
- Objectifs :
  - Disposer d'un **outil de référence** en matière de connaissance
  - Déterminer des **priorités d'intervention** et effectuer des choix en termes de protection et de gestion
  - **Valoriser** les connaissances et l'outil à des fins pédagogiques

Bilan 2018

Suivis et amélioration des connaissances

Hors Financements F12000

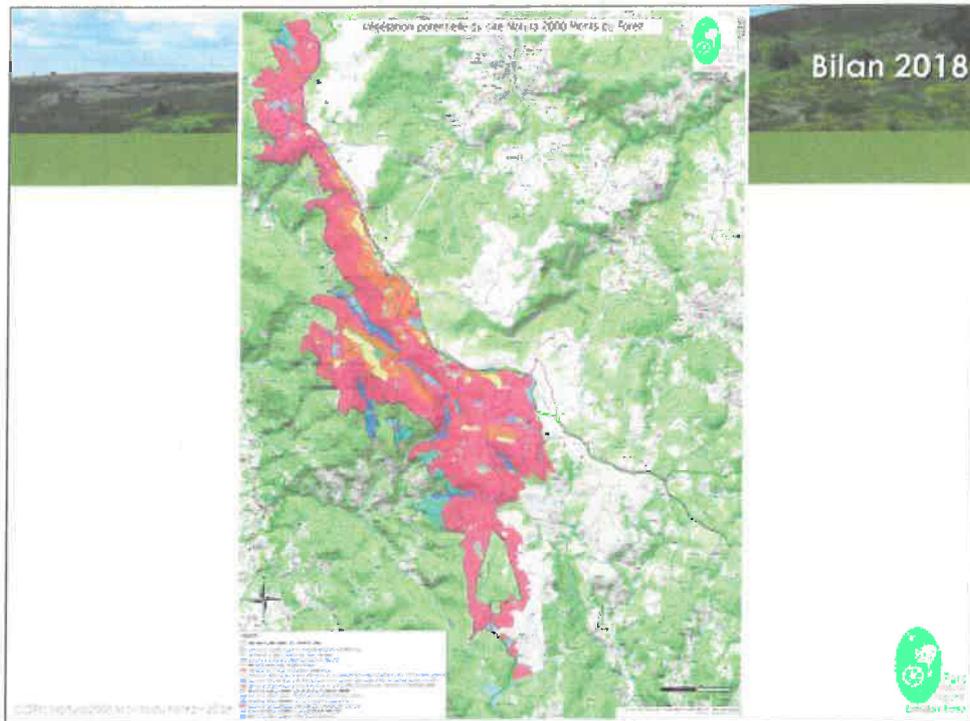
**Cartographie de la végétation /programme CarHab**

**Stades dynamiques**

**Végétation forestière potentielle**

Pelouse      Prairie      Fourré      Forêt

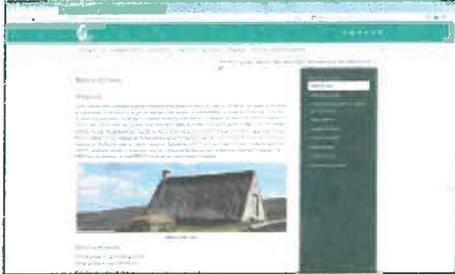
© 2018 Parc National Livradois-Forez



**Bilan 2018**

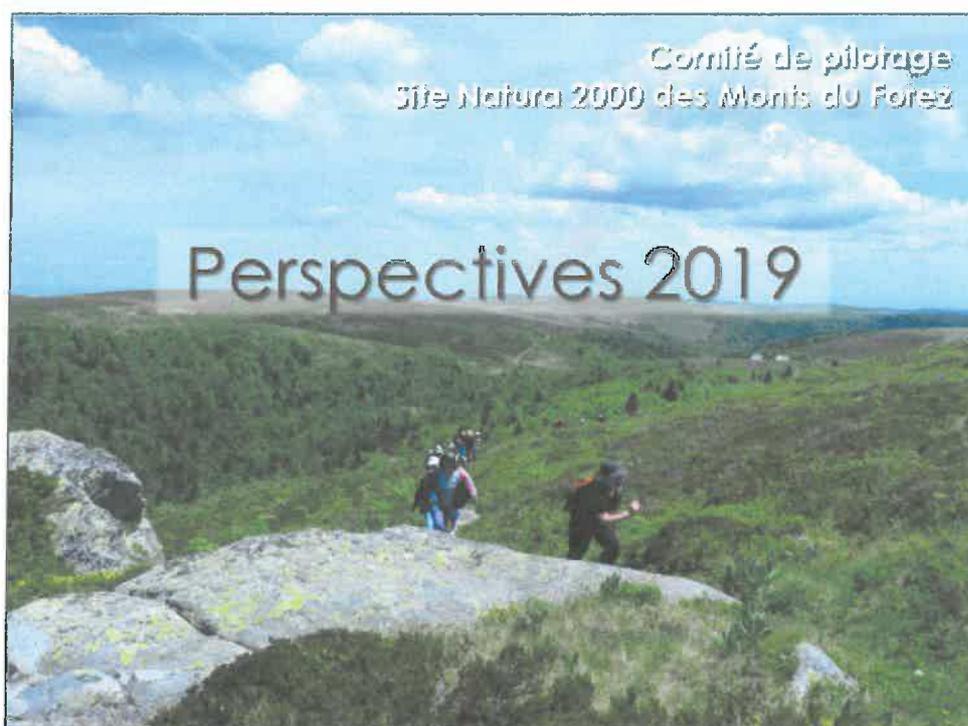
**Valorisation, communication, sensibilisation**

- Mise à jour du **site internet dédié**  
<http://www.nrc-livradois-forez.org/Les-Monts-du-Forez.html>
- Envoi d'**articles pour bulletins et sites internet des communes** (+ courrier de la Présidente du Copil)
- **Rencontre des élus communaux** (St-Anthème)




**Emilie ARDOUIN** rappelle le souhait des acteurs locaux et des habitants d'être mieux informés sur la démarche Natura 2000 et l'importance du rôle des élus communaux dans le relai de cette information.

**Suzanne LABARY** propose de poursuivre l'envoi d'articles à insérer dans les bulletins communaux, avec un contenu ciblé par commune, en y joignant un courrier signé de sa main comme en 2017.



Les propositions d'actions 2019 présentées en séance n'incluent pas la gestion courante (demandes d'avis, évaluations d'incidences, accompagnement des porteurs de projets, suivi des autres programmes et acteurs du territoire...) et le suivi administratif et financier de l'animation du site Natura 2000.

**Monts du Forez : perspectives 2019**

- **Deux grands enjeux**
  - ✓ **Améliorer l'état de conservation et préserver les habitats tourbeux et forestiers humides** (études CBNMC 2016-2018)
  - ✓ **Conserver les populations de Damier de la Succise** (suivi SHNAC 2016)









Il est convenu également que, le cas échéant, le suivi du site de ponte de Damier de la Succise de Baracuchet doit être privilégié par rapport à la cartographie des sites de ponte de la vallée des Reblats et de la tourbière de Braveix.

Les participants insistent par ailleurs sur l'importance d'axer la communication auprès du grand public (bulletins communaux) sur les tourbières au travers de l'enjeu « ressource en eau ».

**Eric DUBOURGNOUX** remarque que seules 2 mairies sont représentées à la réunion du Copil. Il suppose que le sujet « Natura 2000 » se banalise, que les acteurs locaux sont globalement satisfaits et ne jugent pas ce thème prioritaire.

**Jean-François GAGNAIRE** rappelle le contexte initialement très conflictuel autour de la mise en place de Natura 2000 sur les monts du Forez. Une prise de conscience a eu lieu depuis et les discussions sont à présent constructives, mais il reste difficile de mobiliser les acteurs locaux. Le sujet est néanmoins encore très sensible sur le site Natura 2000 à Moules perlières de la vallée de l'Ance, qui concerne également la commune de Saint-Anthème.

L'ordre du jour étant épuisé, **Suzanne LABARY** lève la séance et remercie les participants à ce comité de pilotage.

Une visite de la tourbière de la Tuile a eu lieu l'après-midi en présence de MM. Jean-Hugues et Philippe MASSON, propriétaires du site.

